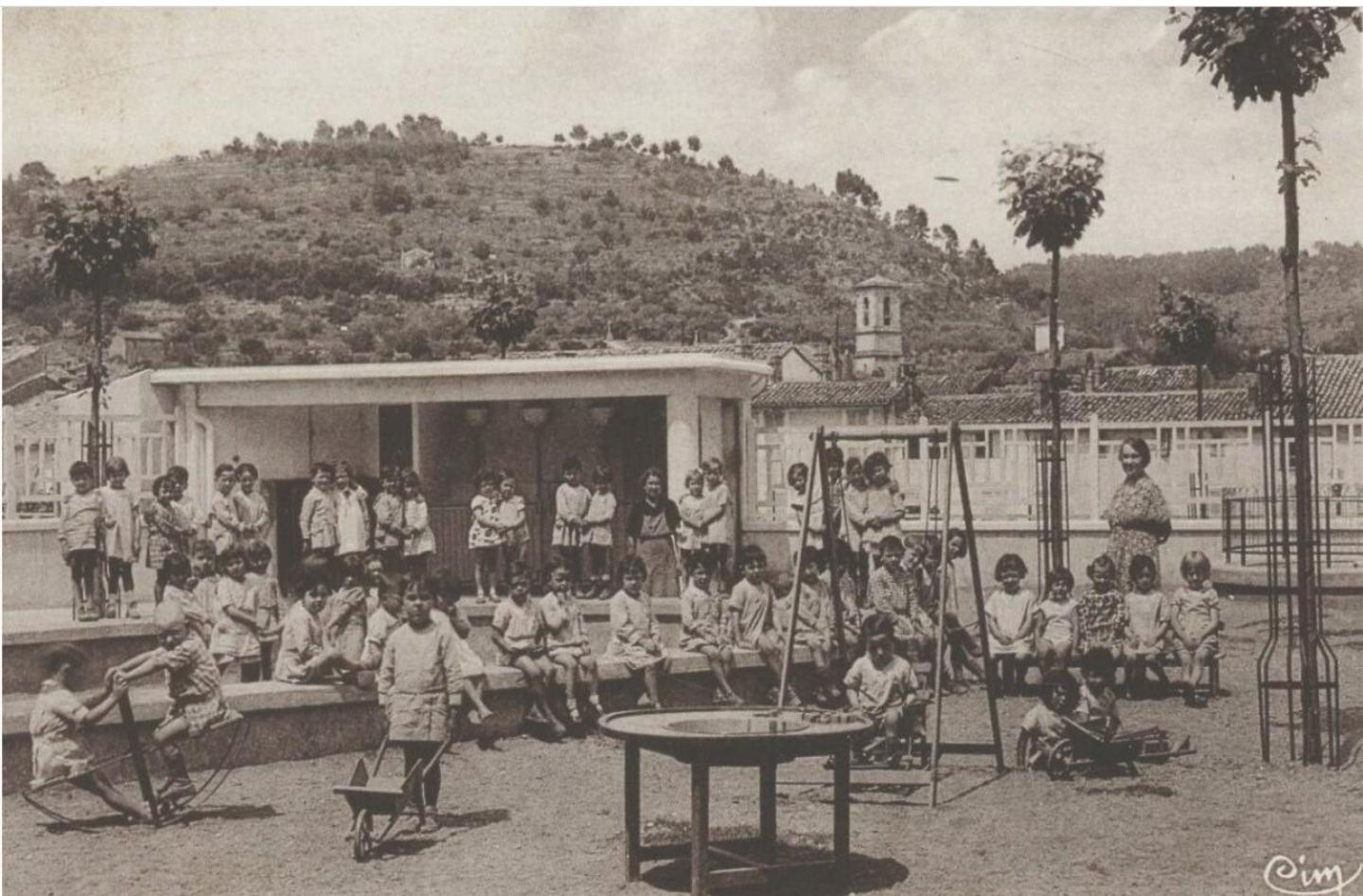


Le groupe scolaire Jean Jaurès



En résumé,

Le projet de nouvelle école date de 1929.

Pour en savoir plus,

Au cours de la réunion du 16 décembre 1930, il est exposé ce qui suit.

« *Considérant :*

- *Que la commune possède trois écoles (maternelle, filles, garçons) séparées et situées dans des quartiers de la ville dont les accès pour les élèves, sont incommodes et dangereux.*
- *Que l'école maternelle, installée dans l'étroite rue de La Motte, dans une vieille maison transformée et aménagée pour recevoir une trentaine d'élèves, se trouve très exigüe pour en accueillir soixante-quinze, chiffre enregistré à la rentrée d'octobre 1930, que l'installation des privés y est des plus rudimentaires, la fosse d'aisance communiquant à l'air libre, que cet état de chose est contraire à l'hygiène.*

- Que l'école des filles installée dans l'Hôtel de ville possédait 4 classes à la fin de l'année scolaire 1929-1930. La première de 20 élèves avait 51 m^2 soit 1,78 par élève. La deuxième de 36 élèves avait 50 m^2 soit 1,40 par élève, la troisième de 47 élèves avait 51 m^2 soit 1,09 par élève, la quatrième de 45 élèves avait 50 m^2 soit 1,11 par élève; que la superficie des deux dernières classes était très inférieure au minimum exigé par le règlement; que la création d'un cinquième classe, pour pouvoir loger 168 élèves à la rentrée, au lieu de 158 précédemment, n'a pu s'obtenir en attendant la réalisation du projet, qu'en empruntant un local de la mairie, étant donné l'impossibilité d'extension sur place du bâtiment et de la cour; que les privés sont insalubres et en nombre insuffisant.

- Que l'effectif de l'école de garçons de 158 élèves à la rentrée 1929-1930 est passé à 164 à la rentrée d'octobre 1930; que les classes anciennes disposaient, la 1^{ère} pour 32 élèves de 44 m^2 soit 1,37 par élève, la 2^{ème} pour 42 élèves de 44 m^2 soit 1,05 par élève, la 3^{ème} pour 40 élèves de 38 m^2 soit 0,95 par élève, la 4^{ème} pour 44 élèves de 37 m^2 soit 0,84 par élève, les superficies des trois dernières classes étant très au-dessous du minimum réglementaire, leur occupation dans les conditions sus-indiquées pouvait avoir de graves conséquences, la municipalité a donc décidé la création d'une 5^{ème} classe, qui en attendant la réalisation du projet, a dû être installée dans le préau couvert, réduisant pour ainsi dire à néant cette partie essentielle de l'école.





- Que les classes surpeuplées ont, en outre, le défaut d'être mal éclairées et mal aérées.
- Que les privés au nombre de 4 sont insuffisants pour le nombre d'élèves, la cour de récréation exigüe.
- Que cette école située loin du centre de l'agglomération en bordure de la route des Arcs à Draguignan est un danger constant pour les élèves qui, pour s'y rendre sont obligés de suivre cet axe sillonné par des véhicules de toutes sortes, lourds camions et automobiles, dévalent en forte pente à des allures rapides, que les tournants brusques de cette route dépourvue d'accotements et de trottoirs, masquent la vue aux enfants qui n'ont aucune possibilité de se garer convenablement.
- Considérant qu'à cause de l'accroissement constant de la population scolaire, ces immeubles, qu'il est impossible de transformer et d'agrandir, se sont révélés insuffisants depuis de très nombreuses années déjà et qu'ils n'ont pu être utilisés depuis qu'en usant d'expédients; que la création prochaine de la ligne Avignon – Les Arcs ne fera qu'aggraver cet état de choses, attendu que cette situation précaire a motivé une prise de servitude au profit de la ville, sur un terrain dont l'emplacement est réservé à la construction d'un groupe scolaire complet réunissant les trois écoles et en annexe un bâtiment de bains-douches. Que les architectes ont déterminé avec la plus grande exactitude le montant de la dépense prévue (3 670 000 F), considérant qu'il convient de ne pas perdre de vue que les revenus de la commune, seront dans les budgets prochains

considérablement réduits du fait de l'incendie forestier qui en 1933 a détruit une grande partie de ses bois.

Par ces motifs,

Approuve, tels qu'ils sont présentés, sous réserve de la décision de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique, auquel ils seront soumis, les plans et devis dressés le 30 novembre 1930 par MM Barla père et fils et M Sarre architecte pour la construction d'un groupe scolaire. Le conseil municipal sollicite pour la réalisation du projet de construction d'un groupe scolaire, la plus large subvention possible sur le produit des jeux et s'engage à couvrir la dépense non subventionnée au moyen de l'emprunt et de l'emploi des fonds libres dont la commune pourrait disposer.

Il prend, en outre, l'engagement, en vertu de l'article 93 de la loi du 31 juillet 1920, d'inscrire au budget communal, au nombre des dépenses obligatoires et pendant une période de trente ans à compter de l'exercice suivant celui de l'achèvement des travaux, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à un pour cent du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'état aura été calculée; la partie de ce crédit non utilisée en fin d'exercice sera reportée et ajoutée au crédit prévu pour l'année suivante. »

Le tout nouveau groupe scolaire Jean-Jaurès se scinde en trois entités différentes.





L'école maternelle :

Elle comprend au rez de chaussé un parloir, un bureau de direction, un réfectoire, une cuisine, un préau couvert, une salle médicale, une salle de repos, deux salles de classes et à l'étage, le logement de fonction de la directrice.

L'école de garçons :

Elle comprend un parloir, un préau, un gymnase commun avec l'école de filles, au rez-de-chaussée; au premier étage, le cabinet du directeur, 6 classes, une salle de dessin, et, au deuxième étage les logements des directeurs.

L'école de filles :

La répartition est quasiment identique avec un réfectoire commun aux deux écoles et le logement de fonction du concierge.

Le projet initial prévoyait aussi un atelier de coupe et un atelier de couture, pour les filles, et l'apprentissage au travail du fer et du bois, pour les garçons. Le rapport de l'Inspection Académique du 17 janvier 1932, supprime les deux bâtiments ainsi que les deux salles de conférence afin de réaliser des économies.

Le projet global sera retardé par l'achat des terrains, malgré l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet et pour des raisons financières.

En 1932, le ministère de l'Instruction Publique fait savoir au maire que la subvention allouée pour « *l'édification du groupe scolaire sera de l'ordre de 69 % du montant de la dépense. Que les mêmes services du ministère augmenteront la subvention de 8 % attendu que le conseil municipal a voté un emprunt supplémentaire pour la 2^e tranche du réseau d'égouts.* »

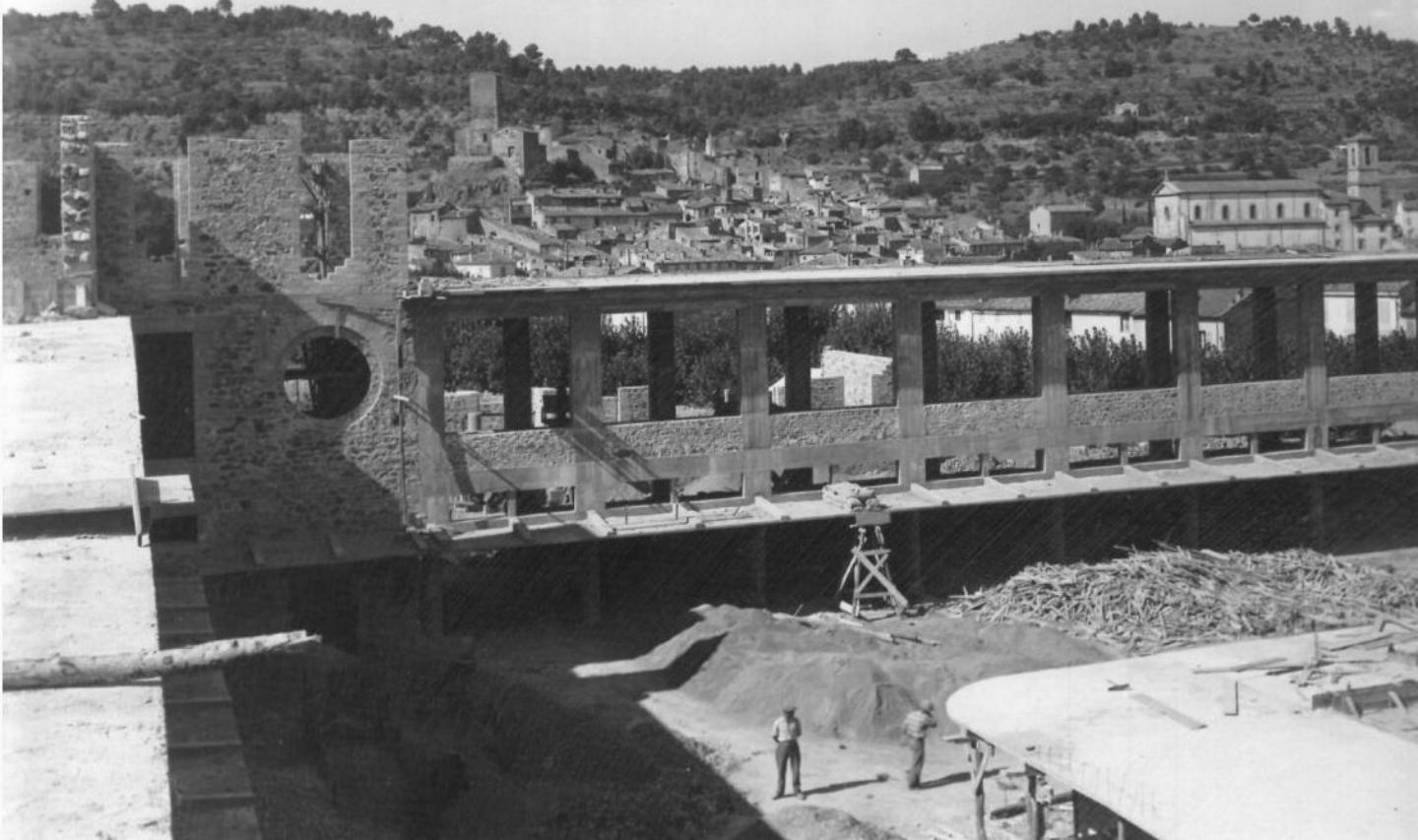
Le chantier s'organise mais les aides de l'État ne sont toujours pas versées. Puis les élus apprennent « *que l'organisme qui devait prendre en mains les titres de créance de la commune et assurer le versement des subventions pour le compte de l'État qui le lui rembourserait par annuités a été dissout suite à des circonstances qui n'ont pu être déterminées.* »

Le vaste chantier est scindé en 8 lots.

Lot N° 1: Terrassement – Maçonnerie - Béton armé - Couverture.

C'est la partie la plus conséquente. Dix entreprises postulent, à travers la France, pour réaliser cette opération d'envergure. Les propositions émanent du Pas-de-Calais, de l'Isère, de l'Ile-de-France, du Rhône, et de la région, bien sûr. C'est la Société Études et Travaux de Lille qui remporte l'adjudication. Son patron Armand Blaton n'hésite pas à consentir un rabais de 31 % sur le montant des travaux !





Lot N° 2 : Menuiserie - Quincaillerie.

Là encore, dix postulants et un sélectionné, l'Entreprise de menuiserie et ébénisterie Michel Picciolini, de Beausoleil (Alpes-Maritimes) avec une réduction de 32 % sur le montant retenu par les architectes Raoul Sarre et Félix Barla.

Lot N° 3 : Ferronnerie – Serrurerie.

Cinq postulants, un retenu, Les Constructions métalliques, chauffage central, plomberie, de Nice. Avec la réduction de 28 % acceptée par Laurent Bouillet.

Lot N° 4 : Zinguerie – Plomberie – Appareils sanitaires.

C'est un Arcois Eugène Garron, installé au 31, Bd. Gambetta, qui est l'adjudicataire le moins-disant avec un rabais de 34 %.

Lot N° 5 : Peinture – Vitrerie.

L'Entreprise générale de peinture de Maurice Biagioni, de Marseille, enlève le marché avec 42 % de rabais.

Lot N° 6 : ce lot est introuvable !

Lot N° 7 : Installation de la lumière électrique.

C'est l'entreprise Joseph Janselme, de Nice, qui se place en tête avec 35 % de rabais.

Lot N° 8 : Chauffage central et service d'eau chaude.

Discours inaugural :

« *M. le Ministre, Messieurs,*

Ayant à retenir qu'un programme chargé nous attend, je ne serai pas long. Cependant, sous le signe de l'émotion mélangée à la joie sincère que je ressens, j'ai la faveur, au nom du conseil municipal socialiste que j'ai l'honneur de présider, de vous adresser dans cette salle où nous travaillons habituellement, tous nos meilleurs souhaits de cordiale bienvenue. C'est, simplement, sans phrases mais avec le sentiment du respect, de la sympathie et de la reconnaissance que je vous dois que nous vous accueillons aujourd'hui.

Vous nous avez fait le grand honneur, Monsieur le Ministre, d'accepter cette invitation, et malgré les lourdes charges nécessitées par la fonction, vous avez franchi d'un coup d'aile, la distance qui nous sépare de Paris pour venir présider la cérémonie d'inauguration du groupe scolaire Jean-Jaurès. Je vous en remercie profondément.

C'est une population essentiellement agricole et ouvrière qui vous reçoit avec la déférence qu'elle vous doit. Elle le fait avec son cœur, fermement attachée aux principes du socialisme et de la République.

Nous sommes heureux et fiers de recevoir en vous un Ministre du Gouvernement du Front Populaire dirigé par notre éminent camarade Léon Blum. Et c'est en votre honneur de vous tous messieurs que je vous prie de bien vouloir accepter une coupe de vin de notre pays, et la boire pour glorifier l'école laïque et la République sociale. »

Mon devoir de maire socialiste est d'avoir aujourd'hui une première pensée pour celui sous le patronage duquel nous avons placé cette école : Jean-Jaurès, le grand tribun, notre maître, dont l'assassin fut lâchement armé par la réaction, en août 1914. Mais, monsieur le Ministre, cette évocation n'enlève rien à vos prérogatives, car si nous avons voulu que sur ces murs, ce grand nom soit gravé en lettres impérissables, c'est qu'il symbolise à nos yeux l'injustice du présent envers ceux qui prévoient trop bien l'avenir et à qui cet avenir rendra justice.

Dès le mois de mai 1929, le Conseil municipal s'assignait à la fois la tâche d'assainir le pays à l'aide d'un réseau d'égouts, aujourd'hui terminé et en fonctionnement et de remplacer par un groupe scolaire moderne, les immeubles abritant les trois écoles de garçons, filles et maternelle qui, par leur situation défavorable et leur exiguité, ne répondait plus aux exigences de l'enseignement et de l'hygiène moderne.

Nous avons voulu que nos enfants, dans une région qui les dispense largement, ne continuent pas à en être privés de soleil, d'air et de lumière.

C'est le 10 novembre 1929 que nous confiâmes à MM. Barla et Sarre, architectes, l'étude du projet...

...C'est sur cette assurance, que je lève mon verre à votre santé, monsieur le Ministre et à la santé de tous ceux qui, présents ici, se joignent à moi pour vous prier d'apporter notre salut fraternel au gouvernement que vous représentez.

Je bois à tout ce qu'il représente lui-même pour nous, à la fraternité des peuples, à la paix, à la république sociale. »

M. Henry Sénès, sénateur et Président du Conseil Général du Var, intervient, à son tour :

« En quelques années, grâce à une volonté tenace, à un dévouement inlassable, ils ont su transformer ce modeste village en une des plus coquettes et séduisantes cité de la région. Ils ont voulu, aussi, que les enfants, avenir et espoir de la nation, puissent recevoir, dans un local moderne, l'éducation digne d'un peuple émancipé... »

Durant la 2nd Guerre mondiale.

Quand la zone libre fut occupée, les Allemands annexèrent d'autorité, l'aile des filles pour loger une partie de leur garnison. Dès lors que la moitié du groupe scolaire fut réquisitionnée par l'ennemi, il fallut répartir tous les élèves, côté « libre ».

Et afin que chacun puisse poursuivre, sans mixité, sa scolarité fut décidée l'alternance : une semaine, les filles avaient école le matin, les garçons l'après-midi. La semaine suivante, c'était aux garçons d'avoir classe, le matin, et les filles l'après-midi. Un rythme convenable hélas perturbé par de fréquentes alertes.

Dès que la sirène communale se mettait à mugir, les enseignants avaient ordre de rassembler tous les élèves dans la cour et, classe par classe en rangs serrés, de filer vers les hauteurs du village pour se cacher.

Georges Metge se souvient de ces heures d'intense émotion : « *Parfois nous n'avions même pas le temps d'entrer en classe qu'il fallait ressortir aussitôt. Nos maîtres, MM. Coloretti, Moutet, Berutti et Vignard, accompagnés du directeur M. Mouret nous faisaient sortir du groupe scolaire. Par un raccourci, nous montions en direction du chemin Saint-Claude puis on gagnait le plateau des Aires. Nous ne restions pas vers les vastes champs de vignes qu'il y avait alors, mais nous allions nous mettre à l'abri sous les pins et les oliviers de la partie sud. Quand la sirène retentissait à nouveau pour annoncer la fin de l'alerte, nous redescendions. Parfois, à l'heure du déjeuner, ce sont nos parents qui venaient nous récupérer dans la pinède et qui prenaient le risque de regagner la maison avec nous. L'alerte était provoquée par le passage d'escadrilles alliées qui survolaient le territoire, d'ouest en est, pour aller bombarder des positions allemandes à travers la France. »*

Un sniper sur le toit de l'école.

Quand les Américains prirent position dans le centre ville, une contre-attaque allemande était à craindre. Car le village était coupé en deux et la ligne de chemins de fer servait de... démarcation. Au nord, le territoire libéré par les Américains, au sud, les quartiers encore sous la pression allemande.

Robert Perdigon raconte : « Les GI'S sont montés vers le groupe scolaire abandonné, en toute, hâte, par l'ennemi. Trois d'entre eux ont demandé au concierge, M. Louis Botto, de monter sur le toit de l'école de filles puis se sont dirigés vers sa partie sud-ouest. L'un d'eux a installé son fusil à lunette sur le parapet puis s'est allongé et a attendu. Trois Allemands franchissant l'arche du Columbarium ont été successivement abattus par ce sniper hors pair. »

*Source : Page d'histoire d'un terroir provençal + Recherches de Franck Dugas + Archives départementales du Var : E dépôt 88